



Mont-Tremblant, le 30 avril 2025

Aux membres du conseil d'administration  
CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT  
101-905, RUE DE ST-JOVITE  
MONT-TREMBLANT (QUÉBEC) J8E 3J8

Mesdames, Messieurs,

Vous nous avez demandé de procéder à l'examen des états financiers à usage général de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Vous nous avez également demandé de préparer les déclarations d'impôts sur le revenu de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de cette mission d'examen.

Nous effectuerons notre examen dans le but d'exprimer une conclusion sur les états financiers. Notre conclusion, si elle n'est pas modifiée, se lira comme suit : « Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. »

### **Responsabilités du professionnel en exercice**

Nous effectuerons notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.



Un examen d'états financiers réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Nous mettrons en œuvre des procédures qui consisteront essentiellement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, et en des procédures analytiques, et nous évaluerons les éléments probants obtenus. Nous mettrons également en œuvre des procédures supplémentaires si nous prenons connaissance de points qui nous portent à croire que les états financiers pris dans leur ensemble peuvent comporter des anomalies significatives. Les procédures sont mises en œuvre en vue de nous permettre d'exprimer une conclusion sur les états financiers conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Le choix des procédures dépendra de ce que nous considérerons comme nécessaire selon notre jugement professionnel, compte tenu de notre compréhension de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT et de son environnement, et de notre compréhension des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et de leur application dans le contexte du secteur d'activité.

Un examen n'est pas un audit des états financiers. Par conséquent :

- le risque que la présence d'anomalies significatives dans les états financiers ne soit pas détectée est proportionnellement plus élevé lors d'un examen que lors d'un audit, même si l'examen est réalisé comme il se doit, conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada;
- lorsque nous exprimerons notre conclusion au terme de l'examen des états financiers, notre rapport sur les états financiers fera expressément mention du fait que nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance**

Nous réaliserons notre examen en partant du principe que la direction et les responsables de la gouvernance reconnaissent et comprennent que les responsabilités suivantes leur incombent :

- la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;
- la responsabilité du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

- la responsabilité de nous fournir :
  - un accès à toutes les informations dont ils ont connaissance et qui sont utiles à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, comme les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
  - les informations additionnelles que nous pourrions leur demander aux fins de notre examen;
  - un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT, desquelles nous jugeons nécessaire d'obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'examen, nous demanderons à la direction et aux responsables de la gouvernance de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites au cours de notre examen.

Nous espérons obtenir l'entière collaboration de votre personnel tout au long de notre examen.

### **Contenu du rapport**

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, notre rapport se lira essentiellement comme suit :

#### **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### *Honoraires estimatifs*

Nous prévoyons que les honoraires relatifs à nos services seront 4 775 \$ pour la mission d'examen et pour les déclarations de revenus, plus les frais divers engagés et la TPS et la TVQ applicables, tel que prévu dans notre offre de services. L'estimation du montant de nos honoraires prévoit :

- que nous obtiendrons la collaboration de votre personnel dans la préparation de l'information demandée en temps opportun;
- que votre personnel collaborera avec nous de façon continue tout au long de la mission;
- que nous n'aurons à faire face à aucune circonstance inattendue.

Si le nombre d'heures nécessaires s'annonçait plus important que prévu, nous nous entretiendrons avec vous afin d'établir une nouvelle estimation avant d'engager des coûts supplémentaires.

### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous pourrions toutefois devoir modifier la forme et le contenu de notre rapport par suite des résultats de nos travaux d'examen.

Nous vous saurions gré de nous faire part de toute question que vous pourriez avoir au sujet de la présente lettre. Si les services décrits correspondent bien à ce que vous attendez de nous et si les termes et conditions ci-dessus vous agréent, veuillez nous signifier votre accord en nous retournant la copie ci-jointe de cette lettre dûment signée à l'endroit prévu à cet effet.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de fournir des services à votre organisme et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Lévesque CPA Mont-Tremblant inc.<sup>1</sup>*

Je suis d'accord sur les conditions de votre mission d'examen de notre organisme telles que vous les entendez et telles que vous les avez exposées dans cette lettre.

Pour CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

*Francis Du Berger*

MONSIEUR FRANCIS DU BERGER, PRÉSIDENT

Le 30 avril 2025

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121002

**E DU GRAND MONT-TREMBLANT**  
**101-905, RUE DE ST-JOVITE**  
**MONT-TREMBLANT (QUÉBEC) J8E 3J8**

MONT-TREMBLANT, le 30 avril 2025

Lévesque CPA, Mont-Tremblant inc.  
588, rue de St-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2Z9

Monsieur,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre examen des états financiers de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 aux fins de l'expression d'une conclusion selon laquelle, au cours de votre examen, vous n'avez rien relevé qui vous porte à croire que les états financiers de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, l'exactitude des déclarations suivantes, qui vous ont été communiquées au cours de votre examen.

### **États financiers**

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions énoncés dans la lettre de mission portant la date du 9 mai 2024, quant à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL.
- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées est jointe à la lettre d'affirmation.

### **Informations fournies**

- Nous vous avons fourni :
  - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes eu égard à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;

- les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de votre examen;
  - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
  - Nous vous avons communiqué :
    - l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant;
    - tous les faits importants ayant trait à des cas de fraude avérés ou suspectés dont nous avons connaissance et qui peuvent avoir une incidence sur l'entité;
    - toute situation actuelle ou potentielle de non-conformité aux textes légaux et réglementaires dont nous avons connaissance et qui a une incidence sur les états financiers de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT;
    - toutes les informations pertinentes quant à l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation dans les états financiers;
    - tous les événements survenus après la date des états financiers et pour lesquels un redressement ou la communication d'informations pourraient être requis;
    - les engagements, obligations contractuelles et éventualités significatifs ayant ou pouvant avoir une incidence sur les états financiers de l'entité, y compris sur les informations à fournir;
    - les opérations non monétaires significatives ou les opérations sans contrepartie significatives conclues par l'entité au cours de la période de présentation de l'information financière considérée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Francis Du Berger*

---

MONSIEUR FRANCIS DU BERGER, PRÉSIDENT

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 20



## **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



*Fondement de la conclusion avec réserve*

L'organisme a recours à une société de service, la Société de l'assurance automobile du Québec ("SAAQ"). L'organisme agit à titre de mandataire pour la SAAQ et comptabilise ces revenus selon les relevés fournis par cette dernière. Le 20 février 2025, le Vérificateur général du Québec a rendu public son rapport pour l'année 2024-2025 dans lequel il conclut que les problèmes du nouveau système informatique ont eu un impact sur les états financiers de la SAAQ, qu'il n'y a pas eu de démonstration que le système avait fonctionné correctement et que tous les contrôles requis avaient été en place pendant toute la durée de l'exercice financier. Cette situation a augmenté le risque de fraudes et d'erreurs et le Vérificateur général du Québec a donc été dans l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les états financiers de la SAAQ (pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023). Par conséquent, à cause du risque lié à l'intégralité et l'exactitude des relevés de la SAAQ sur lesquels l'organisme s'appuie pour comptabiliser les revenus de commissions provenant de celle-ci, nous n'avons pas été en mesure de conclure que les éléments probants obtenus pour la mise en oeuvre de nos procédures d'examen étaient suffisants et appropriés pour exprimer une opinion non modifiée.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de l'actif à court terme présenté dans le bilan au 31 décembre 2024, des revenus du bureau d'immatriculation, du résultat net et de l'insuffisance des produits sur les charges présentés dans l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, de l'actif net non affecté présenté dans l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de l'insuffisance des produits sur les charges présenté dans l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

*Conclusion avec réserve*

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Lévesque CPA Mont-Tremblant inc*

Mont-Tremblant  
Le 30 avril 2025

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121002

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024****5**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>REVENUS NETS DU CENTRE</b>		
<b>D'IMMATRICULATION</b> (annexe A)	58 744 \$	78 187 \$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions - Ville de Mont-Tremblant	118 773	54 000
Activités (annexe C)	109 312	169 433
Cotisations des membres	104 402	105 908
Autres revenus	36 704	25 745
	369 191	355 086
	427 935	433 273
<b>CHARGES</b>		
Activités (annexe C)	97 346	150 047
Charges d'exploitation (annexe B)	359 849	297 885
	457 195	447 932
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	(29 260)	(14 659)
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Revenus d'intérêts	18 767	24 543
Revenus de dividendes	653	739
Variation de la valeur des placements évalués à la juste valeur	875	183
	20 295	25 465
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR</b>		
<b>LES CHARGES</b>	(8 965) \$	10 806 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

6

	2024		2023				
	Affectés d'origine externe	Investis en actifs incorporels	Investis en immobilisations	Affectés d'origine interne	Non affectés	Total	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	-	\$ 3 306	\$ 12 501	\$ 150 000	\$ 267 906	\$ 433 713	\$ 422 907
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	998	(2 833)	(3 797)	-	(3 333)	(8 965)	10 806
INVESTISSEMENTS	-	-	6 568	-	(6 568)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	998	\$ 473	\$ 15 272	\$ 150 000	\$ 258 005	\$ 424 748	\$ 433 713

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****BILAN****31 DÉCEMBRE 2024****7**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	30 967 \$	30 601 \$
Placements temporaires	470 529	646 860
Débiteurs (note 3)	3 793	17 517
Frais payés d'avance	6 363	6 187
	<b>511 652</b>	<b>701 165</b>
Placements à long terme (note 4)	8 780	7 252
Immobilisations corporelles (note 5)	15 272	12 501
Actif incorporel amorti (note 6)	473	3 306
	<b>24 525</b>	<b>23 059</b>
	<b>536 177 \$</b>	<b>724 224 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****BILAN****31 DÉCEMBRE 2024****8**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	32 096 \$	278 440 \$
Produits reportés	8 466	12 071
Subventions reportées (note 8)	70 867	-
	<u>111 429</u>	<u>290 511</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Grevés d'une affectation externe	998	-
Grevés d'une affectation interne	150 000	150 000
Investis en actifs incorporels	473	3 306
Investis en immobilisations	15 272	12 501
Non affectés	258 005	267 906
	<u>424 748</u>	<u>433 713</u>
	<u>536 177 \$</u>	<u>724 224 \$</u>

Éventualités (note 9)

Engagements contractuels (note 10)

Opérations entre apparentés (note 11)

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Francis Du Berger, administrateur

Miguy Audet-Narcisse, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024****9**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(8 965) \$	10 806 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 797	4 357
Amortissement des actifs incorporels	2 833	2 833
Variation de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	(875)	(183)
	(3 210)	17 813
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	13 724	17 645
Frais payés d'avance	(176)	2 165
Créditeurs et frais courus	(246 344)	132 739
Subventions reportées	70 867	(308 819)
Produits reportés	(3 605)	3 625
	(168 744)	(134 832)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(19 322)	(25 156)
Encaissement de placements	195 000	122 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 568)	(430)
	169 110	96 414
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>366</b>	<b>(78 418)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>30 601</b>	<b>109 019</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>30 967 \$</b>	<b>30 601 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

10

---

### 1. STATUT ET OBJECTIF

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les Chambres de Commerce du Canada. Il a pour raison d'être l'essor et la diversification économique des entreprises des Laurentides. Sa mission est de rassembler, représenter et faire rayonner la communauté d'affaires du Grand Mont-Tremblant pour propulser le développement économique et favoriser la diversité entrepreneuriale en partenariat avec les acteurs de la communauté. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation, s'il y a lieu, sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les revenus de placements affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont comptabilisées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les commissions et les autres produits ou subventions sont comptabilisés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

## CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

11

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent de fonds communs cotés en bourse.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

12

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)***Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux</b>
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Enseigne	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans
Mobilier de bureau - centre d'immatriculation	Amortissement dégressif	20 %

**ACTIF INCORPOREL AMORTI**

L'actif incorporel amorti est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

**DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortis sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

13

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reçues pour lesquelles les dépenses seront engagées dans une période ultérieure sont reportées et comptabilisées aux revenus lorsque les dépenses relatives sont réellement engagées. Le montant de subvention constaté dans les revenus de la période est déterminé en fonction des dépenses engagées au cours de celle-ci comparativement au total estimatif de dépenses prévues, les projets s'échelonnant normalement sur deux années tout au plus.

**APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES**

En raison de la difficulté de déterminer la valeur du temps consacré par les bénévoles à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services, celui-ci n'est pas constaté dans les états financiers.

**3. DÉBITEURS**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Clients	3 793 \$	17 517 \$

**4. PLACEMENTS À LONG TERME**

	<b>Coût</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Fonds communs	7 490 \$	8 780 \$	7 252 \$

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Mobilier de bureau	25 715 \$	21 894 \$	3 821 \$	4 776 \$
Matériel informatique	29 063	22 650	6 413	3 055
Enseigne	1 600	1 358	242	302
Améliorations locatives	30 853	28 066	2 787	4 301
Mobilier de bureau - centre d'immatriculation	9 768	7 759	2 009	67
	96 999 \$	81 727 \$	15 272 \$	12 501 \$

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

14

**6. ACTIF INCORPOREL AMORTI**

	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Site web	8 500 \$	8 027 \$	473 \$	3 306 \$

**7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Fournisseurs	7 588 \$	2 674 \$
Fournisseurs - société contrôlée par un administrateur	5 466	874
	13 054	3 548
Frais courus	-	244 917
Sommes à remettre à l'État	9 575	11 087
Salaires et vacances à payer	9 467	18 888
	32 096 \$	278 440 \$

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024****15****8. SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reportées représentent des subventions reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir des charges du prochain exercice relatives au projet Rues Principales et à l'inventaire commercial.

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Le solde à la fin est composé des différents projets suivants:</b>		
Rues Principales	40 867 \$	- \$
Inventaire commercial	30 000	-
	<b>70 867 \$</b>	<b>- \$</b>

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Solde au début	- \$	- \$
Plus: Montant net reçu ou à recevoir à la fin de l'exercice	160 840	-
Moins: Montants constatés à titre de produits de l'exercice	89 973	-
Solde à la fin	<b>70 867 \$</b>	<b>- \$</b>

**9. ÉVENTUALITÉS**

L'organisme a assumé la responsabilité éventuelle en se portant caution envers la Société de l'assurance automobile du Québec de toute fraude éventuelle jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000 \$.

**10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 35 390 \$ et les versements à effectuer, exclusion faite de l'indexation des loyers selon l'indice des prix à la consommation pour les années 2023 et suivantes, des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	23 062 \$
2026	11 512 \$
2027	816 \$

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024****16****11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Immobilisations</b>		
Société contrôlée par un administrateur	4 275 \$	- \$
<b>Charges</b>		
Société contrôlée par un administrateur	4 206 \$	2 563 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**12. INSTRUMENTS FINANCIERS****RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des suivis à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

## CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

**31 DÉCEMBRE 2024**

---

17

#### **12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

##### **RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

##### **RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

##### **RISQUE DE PRIX AUTRE**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds communs cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

#### **13. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE**

Le conseil d'administration a affecté un montant de 150 000 \$ pour contrer d'éventuelles baisses de revenus de l'organisme. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

#### **14. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024****18**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ANNEXE A</b>		
<b>REVENUS NETS DU CENTRE D'IMMATRICULATION</b>		
Commissions	157 273 \$	168 541 \$
Revenus forfaitaires	22 329	20 794
	<b>179 602</b>	<b>189 335</b>
Salaires et avantages sociaux	76 405	79 119
Frais de secrétariat et de comptabilité	6 926	6 863
Loyer et locations diverses	15 058	14 469
Entretien général	2 802	2 713
Assurances	2 026	1 647
Fournitures de bureau et papeterie	26	70
Taxes et permis	1 985	3 217
Télécommunications	1 458	1 780
Énergie	1 128	825
Frais bancaires	-	445
Frais de gardien de sécurité	13 044	-
	<b>120 858</b>	<b>111 148</b>
	<b>58 744 \$</b>	<b>78 187 \$</b>

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

19

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ANNEXE B</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	179 972 \$	178 468 \$
Animation	51 300	48 000
Dépenses directes - Rues Principales	49 949	-
Frais de bureau	12 340	8 137
Honoraires professionnels	9 729	9 604
Loyer	9 007	8 542
Publicité et promotion	8 599	6 345
Logiciel informatique et site internet	7 910	9 998
Intérêts et frais bancaires	5 121	5 601
Réunions - conseil d'administration et comités	4 631	3 595
Formation et congrès	2 453	1 911
Projets spéciaux	2 112	2 485
Entretien et réparations	1 918	1 809
Assurances	1 850	1 404
Taxes et permis	1 605	2 163
Frais de représentation	1 451	768
Énergie	1 062	550
Télécommunications	855	579
Frais de déplacement	841	587
Cotisations et abonnements	514	149
Amortissement des immobilisations corporelles	3 797	4 357
Amortissement des actifs incorporels	2 833	2 833
	<b>359 849 \$</b>	<b>297 885 \$</b>

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024****20****ANNEXE C****ACTIVITÉS**

	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	Produits	Charges	Résultat net	Résultat net
Tournoi de golf	38 879 \$	28 731 \$	10 148 \$	8 275 \$
Gala	-	-	- \$	(4 575)
Événements membres	37 198	35 038	2 160 \$	(2 834)
Programme d'acquisition des compétences en entreprise (PACE)	-	-	- \$	16 849
Campagne J'achète local	32 235	25 497	6 738 \$	1 975
Mont-Tremblant à Table	1 000	8 080	(7 080) \$	(303)
	109 312 \$	97 346 \$	11 966 \$	19 387 \$